

Extrait des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 06 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le six février à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	29 janvier 2025
Membres en exercice :	26
Présents :	19
Qui ont pris part à la délibération :	24

Etaient présents : Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Laurent COT, Anne FALGUEYRETTES Mathieu FLOTTEs, Serge FRAYSSINET, Anne-Marie GARRIGUES, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSÉDRE, Marlène URSULE.

Absents et excusés : Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY (pouvoir à Serge FRAYSSINET), Laëtitia CAYREL, Marie-Claude FOURNIER (pouvoir à Frédéric LATIEULE), Damien MENEL (pouvoir à Carine CAYSSIALS), Christian PEREZ (pouvoir à Anne-Marie GARRIGUES), Guillaume SOULIE (pouvoir à Philippe TABARDEL).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

04 – Taux des contributions directes 2025

Le Maire expose que le Conseil Municipal doit voter les taux de TFB et TFNB de 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes pour l'année 2025 :

- **T.F.P.B.** Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **40.92 %**
- **T.F.P.N.B.** Taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties **100.40 %**
- **T.H.** Taxe d'Habitation **11.29 %**

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits,
Et ont signé les membres présents

Le secrétaire de séance,
Signé, Philippe TABARDEL
Dématérialisé

Le Maire,
Signé, Patrick GAYRARD
Dématérialisé

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
Publiée et mis en ligne le